EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des discussions **tripartites** qui ont démarré le 06 juin 2014 entre le **gouvernement**, les **organisations syndicales** et **patronales** nous avons constaté que la **situation** de l'emploi demeure alarmante.

Depuis 2004 le chômage est passé de 12 % à plus de 24 % de la population active. Selon les chiffres des recensements, en 2002, il y avait 11.650 chômeurs déclarés. Ils étaient 24.907 en 2012. Plus d'un doublement en 10 ans! Et la situation s'est encore aggravée. Les demandeurs d'emploi se sont même découragés de s'enregistrer au SEFI. Le taux de chômage des jeunes est largement supérieur. Il dépasse 50 %.

La crise de l'emploi est née sous les gouvernances Oscar TEMARU et Gaston TONG SANG. Tous les secteurs de notre économie se sont écroulés: les activités industrielles, commerciales, touristiques, perlicoles. Pour mémoire, le nombre de touristes est passé de 252.000 en 2000 à 153.919 en 2010 et la valeur des exportations de produits perliers est passée de 11,3 milliards de francs à 7,9. Globalement notre PIB par habitant n'a cessé de diminuer depuis 2004 : nous nous sommes appauvris chaque année.

Il est urgent de donner des perspectives d'avenir aux Polynésiens et en particulier aux jeunes. Cela passe par une stratégie de compétitivité reposant sur des réformes structurelles du travail.

Nous avons redressé la situation budgétaire en faisant un effort fiscal considérable en 2013, et grâce à cela, notre budget d'investissement pour 2014 a atteint le chiffre, oublié depuis 10 ans, de 37 milliards. Mais les entreprises hésitent à embaucher car elles ont peu de trésorerie et elles ne veulent pas prendre de risque.

Au moment où nous apprêtons à lancer les grands chantiers de Tahiti Mahana Beach, Moorea Mahana Beach, Atimaono (golf et hôtels) et le grand projet d'aquaculture de la société Tian Rui, des réformes sont urgentes pour que nous puissions voir ces investissements se réaliser effectivement.

En effet, les futurs investisseurs nous reprochent le coût trop élevé du travail.

Les conditions du travail doivent être assouplies pour les nouveaux contrats correspondant aux créations d'emploi.

Il faut avoir le courage de mener à bien ces réformes.

Un pacte d'effort et de responsabilité entre nous devrait, au moment où vont s'ouvrir ces grands chantiers, pouvoir redresser le pays.

Plusieurs mesures tendent à alléger le coût du travail. Elles devraient favoriser la création d'emploi, pour des milliers de chômeurs qui attendent, relancer l'économie et faire gagner de la compétitivité à nos entreprises.

Dans cette perspective, il est proposé de créer une zone franche suffisamment attractive pour que les entreprises aient la volonté de s'investir, de créer de l'emploi et d'apporter une vraie redynamisation.

A l'intérieur de cette zone délimitée, des mesures viendraient, par dérogation au droit commun applicable, favoriser l'embauche.

Ces mesures sont les suivantes :

NOR: SGG1401607LP

- 1. La fixation d'un salaire minimum de développement à 120 000 FCP bruts par mois, et l'application d'une minoration de 20 % sur les autres salaires tels qu'ils sont fixés par les conventions collectives applicables, sauf accord d'entreprise contraire;
- 2. L'augmentation de la durée légale du travail à 40 heures hebdomadaires au lieu des 39 actuelles :
- 3. La suppression d'un jour férié : le lundi de Pentecôte ;
- 4. La suppression du 13ème mois et au-delà;
- 5. La suppression de l'indemnisation par l'employeur des trois premiers jours de maladie dans certains cas ;
- 6. L'instauration du médecin référent seul habilité à délivrer un arrêt maladie à son patient.

A l'exception de la dernière d'entre elles, ces mesures n'ont pas vocation à s'appliquer à l'ensemble de la Polynésie française mais à la seule zone franche de développement économique prioritaire de Tahiti Mahana beach.

Ces mesures sont en effet limitées à une zone géographique déterminée qui devrait apporter une croissance économique importante dans les années à venir, si les investisseurs la jugent suffisamment attractive et répondent présents.

L'activité économique ainsi générée permettra de restaurer et développer l'emploi dont la situation très dégradée est un frein au développement économique et social de la Polynésie française.

Tel est l'objet du projet de loi du pays que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

NOR: SGG1401607LP